

9. Coopératives

Depuis avril 1989, les coopératives de production soviétiques, entreprises créées et gérées par des particuliers et non par le gouvernement, sont autorisées à faire du commerce avec l'étranger. La réglementation pertinente n'était pas encore connue au moment d'aller sous presse, mais on prévoit que les coopératives de production qui sont enregistrées légalement pourront établir des contacts commerciaux avec des entreprises occidentales. Il est très difficile d'obtenir des renseignements sur le degré de solvabilité de ces nouvelles organisations, de nombreux gestionnaires étant des néophytes dans le domaine des affaires. Toutefois, leur manque d'expérience est souvent largement compensé par la motivation et le sens de l'initiative, deux qualités qui, selon le gouvernement, faisaient fréquemment défaut aux organismes de commerce extérieur.